



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, 17 juin 2017

Luc Cortebeek élu à la présidence de l'Organisation internationale du Travail

Aujourd'hui Luc Cortebeek, Président d'honneur de la CSC, a été élu Président de l'Organisation internationale du Travail (OIT), pour un mandat d'une année. A ce titre, il présidera notamment le conseil d'administration de l'OIT. Ce n'est que la quatrième fois dans la longue histoire de l'OIT, fondée en 1919, que le président n'est pas issu des cercles gouvernementaux. Lors de cette élection, Luc Cortebeek a reçu le soutien du groupe des travailleurs (qu'il a présidé ces six dernières années), du groupe des employeurs et du groupe des gouvernements au sein de l'OIT.

« C'est une belle reconnaissance du travail accompli par Luc Cortebeek sur le plan international », déclare le Président de la CSC, Marc Leemans. « Ces dernières années, les pays qui foulent aux pieds les droits sociaux doivent rendre des comptes à l'OIT. Et à Luc Cortebeek !

Son attitude est très largement appréciée. L'Organisation Internationale du Travail a également une grande estime pour la manière dont il s'efforce de dégager systématiquement un consensus. »

« Son élection traduit certainement aussi une reconnaissance à l'échelle mondiale de la concertation sociale, dont la Belgique et ses partenaires sociaux sont les principaux représentants. Si certains dans notre pays sont tentés de remettre en cause le rôle central de la concertation sociale, de nombreux pays nous envient notre système car il génère de la prospérité et assure un équilibre. L'OIT avec sa structure tripartite unique en a parfaitement conscience. Ce n'est pas un hasard si Luc Cortebeek est élu à la présidence de l'OIT. »

Qu'est-ce que l'OIT ?

L'OIT est une organisation des Nations Unies. L'OIT se distingue des autres organisations des Nations Unies par sa structure tripartite: des gouvernements y siègent mais aussi des travailleurs et des employeurs. L'OIT élabore la législation sociale et du travail au niveau international sous la forme de conventions (traités) et de recommandations. Elles sont négociées et adoptées lors de la Conférence internationale du travail qui se tient chaque année à Genève. Les conventions de l'OIT font partie des Droits de l'Homme. Leur application est contrôlée et les violations les plus graves font l'objet de discussions lors de la Conférence internationale du Travail. Il s'agit notamment de conventions sur le travail des enfants, le travail forcé, le personnel domestique, la liberté d'association pour les travailleurs et les employeurs, le droit aux négociations collectives.

Ces dernières années, l'OIT a été très active au Myanmar où la junte militaire a fini par céder sous la pression de l'OIT. Les dirigeants de la FIFA et les émirats du Qatar subissent également de fortes pressions partout dans le monde grâce à l'OIT. Une récente convention de l'OIT a offert à des millions de travailleurs domestiques la perspective d'un travail décent.